

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1789

16 septembre 2009

### SOMMAIRE

Banavie Holding S. à r. l. ....	85827	Lobelia S.A. ....	85845
Barming Holding S.à r.l. ....	85827	Lobelia S.à r.l. ....	85845
CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage) ....	85856	LuxCo 97 S.à r.l. ....	85862
Draken S.à r.l. ....	85861	Lux-Euro-Stocks ....	85830
Dresdner Leasing 4 S.à r.l. ....	85863	LuxGene S.A. ....	85856
Dresdner Leasing 5 S.à r.l. ....	85862	Meyken S.A. ....	85862
Ebenrain S.A. ....	85872	Mikro Kapital ....	85865
Elba Lux S.à r.l. ....	85861	MMR Invest S.à r.l. ....	85851
Elektra S.e.c.s. ....	85828	Muzzle S.A. ....	85836
Eschfinlux S.A. ....	85857	Norit Alpha S.à r.l. ....	85858
Eschfinlux S.A.H. ....	85857	Orchis Trust International S.A. ....	85864
Estatinvest AG ....	85835	Participations 1 S.à r.l. ....	85830
Europa Development S.A. ....	85826	Participations Techniques ....	85863
Europa Sapphire S.à r.l. ....	85833	Premco ....	85830
Faracha Equities ....	85832	Printz J.Ch ....	85835
FDF ....	85827	Resolution Paramount House S.à r.l. ....	85863
G4S General Services S.A. ....	85829	Schroeder Import ....	85864
Ghisolfi Financière S.A. ....	85851	Secapital S.à.r.l. ....	85870
HBI Delta Sub S.à.r.l. ....	85830	Selgest S.A. ....	85866
HBI Dresden, S.à r.l. ....	85829	Sorti S.A. ....	85864
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante- dixième (570.) S.e.c.s. ....	85850	Sunningdale Properties II S.A. ....	85863
INNCONA S.à r.l. & Cie. Six cent deuxième (602.) S.e.c.s. ....	85850	Tapiola S.A. ....	85856
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Vingt-troisième (23.) S.e.c.s. ....	85829	TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 1. Inves- tition S.e.c.s. ....	85850
Inter Resid, s.à r.l. ....	85831	TEMTEX S. A. & Cie. Stefan Affeld 1. In- vestition S.e.c.s. ....	85829
Jet Corporate Consulting S.A. ....	85828	TEMTEX S. A. & Cie. Stefan Affeld 2. In- vestition S.e.c.s. ....	85850
Keizer Treveris MC S.C.A. ....	85826	Trilantic Events Management S.à r.l. ....	85833
Leger S.à.r.l. ....	85826	Universal Commerce and Finance S.A.H. .....	85832
Lily (Lux) NM Sàrl ....	85836	V&P Capital S.A. ....	85834
		wunderLOOP S.A. ....	85866

**Keizer Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 109.797.

En date du 27 avril 2009, les résolutions suivantes ont été prises:

- l'adresse du gérant: TREVERIS MC SARL, sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- l'adresse du commissaire: Marc LIESCH sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- l'adresse du Réviseur d'Entreprises: AUTONOME DE REVISION sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

KEIZER TREVERIS MC S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009073316/723/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090087028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Leger S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 53, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 39.277.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMADELAINE, le 18 juin 2009.

LEGER sàrl

L-4880 LAMADELAINE

Signature

Référence de publication: 2009075357/13.

(090088684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Europa Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 91.690.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juillet 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Madame Nicole THOMMES

- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009108625/21.

(090130059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Banavie Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 19.657,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.297.

Suite aux résolutions du Gérant Unique en date du 29 juillet 2009 de la société Banavie Holding S.à r.l., veuillez prendre note que l'Actionnaire a pris la décision de transférer son siège social du 95, Grand rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1661 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banavie Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009108399/16.

(090130214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Barming Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 19.657,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.243.

Suite aux résolutions du Gérant Unique en date du 29 juillet 2009 de la société Barming Holding S.à r.l., veuillez prendre note que l'Actionnaire a pris la décision de transférer son siège social du 40, boulevard Napoléon, 1<sup>er</sup> étage, L-2210 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barming Holding S.à r.l.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009108400/16.

(090130212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**FDF, Société Anonyme.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 72.929.*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administrations des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009108596/22.

(090130081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**J.C.C., Jet Corporate Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 90.457.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 30 avril 2009, que:

1. Mess. Yannick Bardié demeurant au n° 8, rue des Campilles, F-66120 Font Romeu et Eric Sack, demeurant au n° 8, En Lèvremont à CH-1143 Apples, ont été appelés à la fonction d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires Mess. Sylvain Kirsch, demeurant à Sandweiler, 4 Beschwee, et Thierry Jammy, demeurant au n° 15bis, rue Madeleine Michelis, F-92200 Neuilly-sur-Seine. Monsieur Thierry Jammy s'est également démis de sa fonction d'administrateur-délégué.

2. Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 30 avril 2009, que Monsieur Eric Sack, demeurant au n° 8, En Lèvremont, CH-1143 Apples, a été appelé à la fonction d'administrateur-délégué, qui est chargé de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa signature individuelle.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée Générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 10 août 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009108623/23.

(090130086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Elektra S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.937.

*Convention de cession de parts*

Entre les soussignés:

- MOSBERG HOLDING SA, sise 30 Dernier Sol, L-2543 Luxembourg

Ci-après dénommée "le Vendeur", d'une part

Et

- DOS SANTOS CUNHA Jorge demeurant à L-2142 Luxembourg, 70, rue Laurent Ménager,

Ci-après dénommée "l'Acquéreur", d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

1. le Vendeur cède et transporte sous toutes les garanties de droit à l'Acquéreur, qui accepte, huit cent parts de la société ELEKTRA SECS, société de droit luxembourgeois ayant son siège social L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

2. La propriété des parts vendues sera immédiatement transférée à l'Acquéreur, indépendamment du moment de paiement du prix de vente stipulé au point 3 ci-dessous. Le vendeur apportera sur première demande à l'Acquéreur son concours en vue de l'accomplissement des formalités requises, en vertu du droit luxembourgeois, pour rendre la cession de parts opposable à la société ELEKTRA Secs et aux tiers.

3. Les parts sont transférées pour un montant de douze mille vingt huit euros.

4. Les frais afférents aux formalités requises, en vertu du droit luxembourgeois, pour rendre opposable à la société ELEKTRA et aux tiers la cession de parts sont à la charge de l'Acquéreur.

5. Les parts sont cessibles et négociables librement. Elles sont libres de toute sûreté, nantissement ou autre droit quelconque

6. La présente convention est soumise au droit luxembourgeois. Tous différends y ayant trait, seront tranchés par les tribunaux de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Fait à Luxembourg en deux exemplaires, le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Signatures

*Le vendeur / L'acquéreur*

Référence de publication: 2009109880/31.

(090131990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. Stefan Affeld 1. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,  
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Vingt-troisième (23.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,  
R.C.S. Luxembourg B 145.818.

—  
*Erklärung*

*(zur Anmeldung im Handelsregister)*

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Vingt-troisième (23.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 145.818 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. Stefan Affeld 1. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109881/21.

(090131675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**G4S General Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

—  
Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de G4S GENERAL SERVICES S.A. (la « Société ») qui s'est tenue en date du 10 décembre 2008 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Hans Duijst, administrateur et président du conseil d'administration, domicilié à NL-1231KM Loosdrecht, 47, Nieuw Loosdrechtsedijk (Pays-Bas), est actée avec effet au 31 décembre 2008;
- en remplacement, Monsieur David Lidbetter, domicilié à Lowena, Green Close, Feock, Truro, TR3 6SF (Royaume-Uni) est nommé par cooptation administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur David Lidbetter;
- Monsieur Jean-Claude Juchem;
- Monsieur Michel Molitor;
- Monsieur Robert Wiot.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009109873/23.

(090131795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**HBI Dresden, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.881.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110154/10.

(090132540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**HBI Delta Sub S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 108.362.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110152/10.

(090132538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Participations 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 117.742.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2009110150/13.

(090132537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Premco, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 73.293.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009110145/12.

(090132536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 64.058.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur vice-président du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur vice-président, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110398/19.

(090132260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Inter Resid, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.051.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

## ONT COMPARU:

1.- Madame Yvette BEARN, sans profession, née à Lieuron (France), le 18 septembre 1931, demeurant à F-75015 Paris, 4, avenue de la Porte Brancion, détentrice de dix (10) parts sociales.

2.- Monsieur James BEARN, directeur d'hôtel, né à Lieuron (France), le 1<sup>er</sup> juillet 1961, demeurant à F-75012 Paris, 5, rue de Chaligny, détenteur de quarante-cinq (45) parts sociales.

3.- Madame Nathalie BEARN, gérante de sociétés, née à Rennes (France), le 3 octobre 1967, demeurant à F-75015 Paris, 4, avenue de la Porte Brancion, détentrice de quarante-cinq (45) parts sociales.

Tous trois ici représentés par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 2 août 2009.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "INTER RESID, S.à r.l." (numéro d'identité 2005 24 27 887), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.051, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 237 du 2 février 2006,

requièrent le notaire instrumentant d'acter:

- a) qu'ils décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour;
- b) qu'ils donnent déchargent au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- c) qu'ils décident de nommer comme liquidateur de la société Monsieur James BEARN, préqualifié sub 2.-;
- d) qu'ils déterminent les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;

- que le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- que le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe;

e) qu'ils décident de nommer comme commissaire-vérificateur la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567.

*Frais*

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2009. Relation: CAP/2009/2683. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009111337/54.

(090134077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Faracha Equities, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 120.536.

L'an deux mille neuf, le cinq août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FARACHA EQUITIES" (numéro d'identité 2006 22 26 359), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.536, constituée sous la dénomination de "FARACHA S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2244 du 30 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 624 du 23 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Extension de l'objet social à l'activité de conseil économique et modifications subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un 3<sup>ème</sup> alinéa ayant la teneur suivante:

"La société a aussi pour objet l'activité de conseil économique."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2009. Relation: CAP/2009/2685. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009111336/46.

(090134089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**Universal Commerce and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.116.

*Extrait du procès-verbal*

*de la réunion des administrateurs restants du 4 août 2009*

1. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,



a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pietro LONGO, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Universal Commerce and Finance S.A.H.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009109751/21.

**Europa Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.241.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.638.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire  
annuelle des associés de la Société tenue au siège social de la Société le 11 août 2009*

1. Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés tenue au siège social de la Société le 11 août 2009, il a été décidé de réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;

2. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.095, associée de la Société, a transféré, en date du 1<sup>er</sup> avril 2009, son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.096, associée de la Société, a transféré, en date du 1<sup>er</sup> avril 2009, son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2009109742/27.

(090131531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.642,80.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

—  
Il résulte des actes de la Société que:

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners IV (Europe) LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement au 25 Bank Street, E14 5LE LONDON (United Kingdom) pour le 35 Portman Square, WH1 6LR LONDON (United Kingdom),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners IV LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York NY10020 (USA) pour c/o Trilantic Capital Management LLC, 399 Park Avenue, New York NY10020 (USA),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI LP a changé sa dénomination sociale en TCP Capital Partners VI LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement 1013, Centre Road, City of Wilmington, DE

19805 County of New Castle (USA) pour c/o TCP Cap VI GP L.P., 1271, Sixth Avenue, 38th Floor, New York NY 10020 (USA),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Group VI LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners Group VI LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement 1013, Centre Road, City of Wilmington, DE 19805 County of New Castle (USA) pour c/o Trilantic Capital Management LLC, 399 Park Avenue, New York NY 10020 (USA),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI (Europe) LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners VI (Europe) LP.

Par contrat de cession daté du 12 juin 2009, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 15 mai 2009, la société LB UK Re Holdings Limited, ayant son siège social au 25, Bank Street, E14 5LE London a cédé 272 parts sociales de la Société à la société dénommée RTH Euro Investments II Limited, société de Jersey enregistrée sous le n° 103022 ayant son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St Hélier, Jersey, Channels Islands, JE1 4HH.

Par contrat de cession daté du 10 avril 2009, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 29 juillet 2009, la société LBI Group Inc, ayant son siège social au 1013 Center Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle (USA) a cédé 1.818 parts sociales de la Société à la société dénommée Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover LP, un Limited Partnership de l'état du Delaware enregistré sous le n° 27-0220367 ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover DE 19901 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée  
Eric Scussel  
Gérant

Référence de publication: 2009109754/39.

(090131918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

### **V&P Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.511.

*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 août 2009 à 16.00 heures*

Sont présents ou représentés les actionnaires de la société  
représentent 100 % du capital social de la société.

La présente Assemblée se reconnaît régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point à l'ordre du jour sans qu'il ne soit nécessaire de justifier des convocations.

#### *Ordre du jour*

Remplacement des administrateurs.

#### *Résolutions*

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2009 sont remplacés à la date de la présente Assemblée, pour une durée de six ans, par

Monsieur FERREIRA DAMASO SIMAO PEDRO, salarié, né le 15 mars 1972 à Pampilhosa (Portugal), demeurant à L-4310 Esch / Alzette, 6 rue de Raemerich, Administrateur de type A.

Monsieur FIGUEIRINHA DAS NEVES VITOR MANUEL, salarié, né le 4 juin 1957 à lourical pombal (Portugal), demeurant à L-4490 Belvaux, 192 A rue de l'Usine, Administrateur de type A.

Madame FERREIRA MARTINS ANABELA DE JESUS, salariée, née le 22 juin 1969 à Santo Antonio Dos Olivais (Portugal), demeurant à L-4490 Belvaux, 192 A rue de l'Usine, Administrateur de type B.

Le mandat des administrateurs de la société prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

La société est engagée par la signature conjointe des administrateurs de type A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès verbal à 17:30 heures.

Signatures

Certificat n°1 / Certificat n°2 / Certificat n°3 / Certificat n°4

Référence de publication: 2009109878/29.

(090131998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Estatinvest AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.234.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue le 6 mai 2009 à 17.30 heures*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*administrateurs-délégués:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009109811/25.

(090131512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Printz J.Ch, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 4.258.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 août 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 août 2009:

- que l'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Annette LACROIX, veuve Georges SCHWALL, avocat, demeurant à L-1450 Luxembourg, 20 Côte d'Eich;

- que l'assemblée décide de nommer comme administrateur, Monsieur Georges PROST, expert fiscal diplômé, demeurant à CH-1630 Bulle, 41 chemin des Coquilles, Madame Véronique PERLER PROST, économiste, demeurant à CH-1630 Bulle, 41 chemin des Coquilles, Monsieur Léon LUDEWIG, directeur, demeurant à L-3874 Schifflange 24, rue Michel Rasquin, pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014;

- que l'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes la Fiduciaire de l'Est, 9, rue de Breilekes, L-6415 Echternach pour une durée de 3 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Printz J.Ch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009109790/23.

(090131952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Muzzle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 49.260.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2009*

1. M. Eric MAGRINI d'administrateur et au président du conseil d'administration.
2. M. Pietro LONGO démissionnaire de son mandat d'administrateur.
3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 13/08/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MUZZLE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109413/23.

(090130969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Lily (Lux) NM Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 147.717.

STATUTES

In the year nine, on the eleventh day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lily (Lux) Holdings SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B143.831, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 166 of January 26, 2009 and having a share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000),

here represented by hereby represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Lily (Lux) NM SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the

normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

### *Subscription and Payment*

Lily (Lux) Holdings SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand eight hundred Euros.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Wendy Friedman Dulman, born on November 16, 1968 in Cleveland, Ohio, United States of America, with professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America; and
- Laurie Duncan Medley, born on July 13, 1957 in Lubbock, Texas, United States of America, with professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Alexis Kamarowsky, companies director, born in Strang (Germany) on April 10, 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born in La Spezia (Italy) on September 12, 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Jean-Marc Debaty, companies director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 7, Val Ste Croix, Luxembourg L-1371 Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onzième jour du mois d'août.

Par devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Lily (Lux) Holdings SARL, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143.83, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 166 of 26 janvier 2009, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000),

ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Lily (Lux) NM SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers à cause d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gérance - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Lily (Lux) Holdings SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents Euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Wendy Friedman Dulman, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
- Laurie Duncan Medley, née le 13 juillet 1957 à Lubbock, Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, né à Roncourt (Belgique) le 11 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Ste Croix, Luxembourg L-1371 Grand Duché du Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33101. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009109533/507.

(090131790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Lobelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lobelia S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.593.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOBELIA S.A., une société anonyme ayant son siège social 105 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.593, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 du 9 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Goffard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
Le président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Belleville, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Audrey Le Pit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui signée par les actionnaires présents, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.
2. Conversion du capital social de 500.000 euros en dollars américains et augmentation du capital social de la Société.
3. Refonte des statuts.
4. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transformer, conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales, la Société en société à responsabilité limitée sans changement de personnalité juridique de la Société.

Les 5.000 (cinq mille) actions de la Société seront échangées contre 5.000 (cinq mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale détenues par Artal Luxembourg S.A., ayant son siège social 105 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 44.471.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital social de 500.000,- euros en dollars américains au taux de change tel que publié dans l'Echo du 27 juillet 2009, soit 1,4227. Le capital social est en conséquence fixé à 711.350,- USD.

L'Assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social de la Société par la création et l'émission de 5.000 nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à concurrence de 3.288.650,- USD pour le porter de son montant actuel de 711.350,- USD à 4.000.000,- USD.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération des 5.000 nouvelles parts sociales dont question ci-avant:

L'associé unique, Artal Luxembourg S.A., déclare (i) souscrire les 5.000 nouvelles parts sociales de la Société et (ii) libérer intégralement chacune de ces actions d'un montant total de 3.288.650,- USD par un apport en numéraire.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Lobelia s.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance a le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège

et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance de tout intéressé par l'organe de la Société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet:

a. d'acquérir ou de détenir au Grand-Duché ou à l'étranger tous terrains, propriétés bâties, toutes propriétés immobilières et mobilières ou tous intérêts, droits ou participations; de gérer, de développer et d'améliorer ces propriétés immobilières ou mobilières;

b. d'acquérir, d'acheter, de souscrire ou de se rendre propriétaire de toute autre manière ou de vendre des participations de toute nature dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères;

c. d'exécuter toute activité de gestion et de conseil de toute nature et donner assistance financière par toute voie, y compris la voie de prêts personnels ou garanties réelles, aux sociétés filiales ou à de tierces personnes;

d. de vendre, louer, donner en location, échanger, transférer, hypothéquer, gager, remettre et concéder toutes licences et droits et en général faire le commerce par rapport à tout ou partie de toutes propriétés, entreprises, droits, concessions ou privilèges réels appartenant à la Société et d'accepter en contrepartie des paiements en espèces, en titres ou de toute autre sorte;

e. d'assister toute Société en vue d'acquérir, de reprendre ou mettre en valeur tout ou partie des actifs et passifs de la Société;

f. d'exécuter toutes sortes d'activités promotionnelles en relation avec des propriétés immobilières, terrains et constructions, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est autorisée à acquérir et vendre toutes sortes de biens mobiliers et immobiliers.

La Société est autorisée à exécuter, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, toutes les opérations commerciales, industrielles et financières par rapport à des transactions en matière mobilière et immobilière.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ou qui seraient de nature à favoriser la réalisation ou le développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II - Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à 4.000.000,- USD, représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales, dont tout associé pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 185 de la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des parts sociales s'établit par une inscription sur ledit registre.

Le registre des parts sociales contiendra le nom et l'adresse du propriétaire des parts sociales, respectivement de l'usufruitier et du nu-propriétaire de ces mêmes parts sociales ou du bénéficiaire d'un gage portant sur les mêmes parts sociales. Chaque inscription au registre est signée par deux membres du conseil de gérance. Cette signature pourra être apposée par voie de fac-similé.

La consultation du registre est également ouverte aux usufruitiers de parts sociales, respectivement aux bénéficiaires de gage de parts sociales de la Société. Si les parts sociales appartiennent à une indivision, cette indivision ne pourra être représentée à l'égard de la Société que par un seul mandataire désigné spécialement par les membres de l'indivision.

## Chapitre III - Gérants

**Art. 6. Gérants.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et en tout temps révocables par elle.

Lors de leur nomination, l'assemblée des associés fixe la durée du mandat de chaque gérant; le terme de ce mandat ne peut excéder six années.

Si l'assemblée omet d'y procéder, le mandat est conféré pour six années.

Les membres du conseil de gérance sortants peuvent être réélus.

Est automatiquement réputé membre sortant ne pouvant plus être réélu, celui qui aura atteint 72 ans le jour de l'assemblée générale.

**Art. 7. Président.** Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, les réunions du conseil de gérance sont présidées par un membre présent désigné à cet effet.

**Art. 8. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunit sur convocation soit du président du conseil de gérance, soit de deux membres du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si deux membres au moins sont présents. Les membres participants au conseil par télé ou vidéoconférence seront considérés comme présents.

Tout membre empêché peut donner par écrit, y compris sous forme de télécopie, délégation à un autre membre du conseil de gérance pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil de gérance seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, voix prépondérante est accordée au président du conseil de gérance. Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil de gérance dûment convoqué et tenu.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres ou télécopies.

**Art. 9. Compétence du conseil de gérance.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 et les lois présentes et à venir ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil de gérance.

Les actes judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront faits au nom de la Société par le conseil de gérance.

**Art. 10. Délégation de pouvoirs et Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un membre du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Tous les mandataires nommés par le Conseil de Gérance à quelque titre que ce soit sont révocables par le Conseil de Gérance en tout temps.

**Art. 11. Procès-verbaux.** Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le président du Conseil de Gérance ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Conflit d'intérêts.** Si un membre du Conseil de Gérance entre en relation d'affaires avec la Société à titre privé ou se trouve opposé à la Société dans une affaire de justice, la Société sera représentée dans cette matière par les autres membres du Conseil de Gérance, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

**Art. 13. Commissaire aux comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV - Assemblée générale des associés

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des associés. Ses décisions engagent les associés absents, opposés ou qui se sont abstenus du vote.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à tout autre endroit de la commune du siège social à indiquer sur les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

**Art. 16.** L'assemblée générale votera sur l'approbation des comptes annuels préparés par le conseil de gérance et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux membres du conseil de gérance et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute part sociale donnera droit à une voix.

Tout associé pourra voter en personne ou par mandataire qui doit lui-même être associé (le cas échéant).

Tout associé participant au vote, en personne ou par mandataire, à l'assemblée générale, reconnaît implicitement avoir été valablement convoqué.

**Art. 17.** Le conseil de gérance sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'associés représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Si le capital social est entièrement représenté et que la Société n'a pas émis d'autres titres, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables, même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.



Le conseil de gérance peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le temps et à la place qu'il indiquera.

**Art. 18.** Le président du conseil de gérance, ou en son absence le membre du conseil de gérance qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur au moins.

Les autres membres du conseil de gérance complètent le bureau.

**Art. 19. Procès-verbaux de l'assemblée générale.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout associé qui le demande.

Toutefois, au cas où des copies et des extraits des délibérations de l'assemblée doivent être certifiés conformes pour être produits en justice ou ailleurs, ces copies et ces extraits doivent être signés par le président du conseil de gérance ou deux membres du conseil de gérance.

## Chapitre V - Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> (premier) janvier et se termine le 31 (trente et un) décembre de chaque année.

**Art. 21. Bilan et Comptes de profits et Pertes.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes dans les formes prévues par la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les associés pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le conseil de gérance, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social.

Le solde restant des bénéfices nets sera à la disposition de l'assemblée générale. Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut décider la distribution d'acomptes sur dividendes.

## Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société en liquidation, en ce compris tous actes visés par les articles 144 et 145 de la loi, ici considérés comme expressément autorisés.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant initial des parts sociales, quant au solde, il sera réparti également entre toutes les parts sociales.

## Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge et nomme les personnes suivantes en qualité de membres du conseil de gérance de la Société:

(i) Madame Anne Goffard, employée, avec adresse au 25 rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg.

(ii) Monsieur Bernard Darimont, employé, avec adresse à 2B Jan Van Boendaelelaan, B-3080 Tervuren,

(iii) Monsieur Paul Köhler, avec adresse au 3 Kwartelstraat, NL-6883 CM Velp.

Les mandats des membres du conseil de gérance prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

### *Sixième résolution*

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en têtes des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. GOFFARD, F. BELLEVILLE, A. LE PIT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30551. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009109886/232.

(090131881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**TEMTEX S. A. & Cie. Stefan Affeld 2. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,  
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Six cent deuxième (602.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.820.

—  
*Erklärung*

*(zur Anmeldung im Handelsregister)*

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à r.l. & Cie. Six cent deuxième (602.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 145.820 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. Stefan Affeld 2. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109883/21.

(090131678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 1. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,  
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent soixante-dixième (570.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.522.

—  
*Erklärung*

*(zur Anmeldung im Handelsregister)*

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq-cent-soixante-dixième (570.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.522 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 1. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à r.l. / TEMTEX Management S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109877/21.

(090131681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Ghisolfi Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 74.994.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société GHISOLFI FINANCIERE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 4 août 2009*

Omissis

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini par Monsieur Vincenzo Bosco, réviseur d'entreprise, avec adresse au 2, Via San Antonio, I-21013 Gallarate.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

L'assemblée générale décide également de remplacer l'administrateur Marco Sterzi par Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Xavier Mangiullo

*Administrateur*

Référence de publication: 2009106541/23.

(090127511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**MMR Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: PLN 57.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 147.759.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Rafal Czeredys, manager, residing at Szepietowska 33, 01-850 Warsaw, Poland, here represented by Ms Constanze Becker, private employee, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, by virtue of at proxy established in Warsaw on July 14<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here-above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "MMR Invest S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its sole partner deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at fifty-seven thousand five hundred Polish zlotys (PLN 57,500,-) divided into one hundred twenty-five (125) share-quotas of four hundred and sixty Polish zlotys (PLN 460,-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

In the case when one of the shareholders transfers all or part of his shares to a person not being a shareholder, the existing shareholders have the pre-emption right with regard to these shares in their nominal value.

The pre-emption right shall be realized within one month from the day of receipt the shareholder's offer regarding acquisition of shares.

Shareholders acquire the shares proportionally to their stake in the capital. In the case when one of the existing shareholders does not realize its pre-emption right, it is automatically transferred to the other existing shareholders (in the nominal value of the shares).

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers (gérants), divided into category A managers and category B managers, who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager (s) represent(s) the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager(s).

The company shall be bound in all circumstances by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B Manager. The Manager may be represented by its proxy authorised in writing.

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not. The authorisation shall be done in writing.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31<sup>st</sup>, 2009.

#### *Subscription and Payment*

The sole partner of the Company, through its proxy holder, declares to subscribe one hundred twenty-five (125) share-quotas by contribution in cash fully paid in, composed of an amount of fifty-seven thousand five hundred Polish zlotys (PLN 57,500,-) together with a share premium of two million three hundred thousand Polish zlotys (PLN 2,300,000,-), so that the amount of two million three hundred fifty-seven thousand five hundred Polish zlotys (PLN 2,357,500,-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Statement*

The notary expressly states having done all necessary verifications of the existence of the required conditions pursuant to articles 26, 26-1 paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A:*

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

- Mr Rafal Czeredys, born on April 17<sup>th</sup>, 1984 in Warsaw, Poland, residing at ul. Szepietowska 33, 01-850 Warsaw, Poland;

- Mr Michal Czeredys, born on May 6<sup>th</sup>, 1980 in Warsaw, Poland, residing professionally at ul. Slominskiego 15/32B, 00-195 Warsaw, Poland.

##### *Category B:*

- Mr Alan Dundon, born on April 18<sup>th</sup>, 1966, in Dublin, Ireland, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Mr Alain Peigneux, born on February 27<sup>th</sup>, 1968, in Huy, Belgium, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2) The registered address of the Company is in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing and signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Rafal Czeredys, gérants, demeurant à Szepietowska 33, 01-850 Varsovie, Pologne, ici représenté par Mademoiselle Constanze Becker, demeurant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Varsovie le 14 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles.

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "MMR Invest S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-sept mille cinq cents zlotys Polonais (57.500,- PLN) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de quatre cent soixante zlotys Polonais (460,- PLN) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Au cas où un des Associés cède une partie ou l'entièreté de ses parts sociales à un non-associé, les Associés ont un droit de préemption sur les parts sociales à céder et peuvent les acquérir à leur valeur nominale.

Le droit de préemption doit être exercé endéans un mois à compter de l'offre faite par l'associé de vendre ses parts.

Les Associés acquièrent les parts sociales proportionnellement à leur participation dans le capital social. Au cas où l'un des Associés n'exercerait pas son droit de préemption, ce droit de préemption est automatiquement transféré aux autres Associés (qui peuvent les acquérir à leur valeur nominale).

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, divisés en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B, qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la Société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le(s) gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature unique du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Le gérant pourra se faire représenter en vertu d'une procuration par écrit.

Ils sont nommés par l'assemblée générale de l'associé unique pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée de l'associé unique.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associé ou non. La procuration devra être rédigée par écrit.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale de l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui-même. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants, prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique en proportion avec sa participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

L'associé unique, à travers la procuration, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) parts sociales et les libérer intégralement par apport en espèces, composés d'un montant de cinquante-sept mille cinq cents zlotys Polonais (57.500,- PLN) et d'une prime d'émission de deux millions trois cent mille zlotys Polonais (2.300.000,- PLN) de sorte que la somme de deux millions trois cent cinquante-sept mille cinq cents zlotys Polonais (2.357.500,- PLN) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire constate expressément avoir procédé à la vérification de l'existence des conditions posées aux articles 26, 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la loi modifiés du 10 août 1915.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Catégorie A:*

- Monsieur Rafal Czeredys, né le 17 avril 1984 à Varsovie, Pologne, demeurant à ul. Szepietowska 33, 01-850 Varsovie, Pologne;

- Monsieur Michal Czeredys, né le 6 mai 1980 à Varsovie, Pologne, demeurant professionnellement à ul. Slominskiego 15/32B, 00-195 Varsovie, Pologne.

*Catégorie B:*

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2.) L'adresse du siège social est fixée à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant a requis le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Beckeret M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2009. LAC/2009/32237. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009110781/259.

(090132938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**LuxGene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110682/10.

(090133182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage), Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110683/11.

(090133184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Tapiola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110687/12.

(090133193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---



**Eschfinlux S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Eschfinlux S.A.H.).**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.252.

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ESCHFINLUX S.A.H.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.252, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1092 du 17 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du statut de société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2) Changement de la dénomination sociale en "ESCHFINLUX S.A." et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3) Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4) Modification de l'article 13 des statuts.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- de changer la dénomination de la Société en "ESCHFINLUX S.A." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ESCHFINLUX S.A.", laquelle est régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"**Art. 19.** Pour tous les points qui ne sont pas réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide:

- de supprimer les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> alinéas de l'article 7, et
- de modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. (deuxième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KETTEL - MEISCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2009. Relation GRE/2009/2932. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009111624/90.

(090133872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.308.735,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and nine, on the seventh of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Norit Alpha S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 16<sup>th</sup> April, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1358 of 4<sup>th</sup> July, 2007. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 5<sup>th</sup> May 2009, published in the Mémorial, number 1199 of 19<sup>th</sup> June 2009.

The meeting was presided by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Raymond Thill, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Dupont, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from an attendance list that all outstanding twenty-six million thirty-three thousand three hundred thirty-three (26,033,333) ordinary shares, one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and twenty-nine thousand four hundred twelve (29,412) Class B Preferred Shares representing 100% of the issued share capital of twenty-six million two hundred forty-nine thousand nine hundred eleven Euro (EUR 26,249,911) are duly represented at this meeting.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Increase of the issued share capital by an amount of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four Euro (EUR 58,824) to twenty-six million three hundred eight thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 26,308,735) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) and a subscription price of one hundred seventy Euro (EUR 170) per share (being a total of ten million and eighty Euro (EUR 10,000,080)) to Norit S.a r.l.; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital account and the balance of the subscription price to the share premium account;

(B) Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-six million three hundred eight thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 26,308,735) represented by (i) twenty-six million thirty-three thousand three hundred thirty-three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and eighty-eight thousand two hundred thirty-six (88,236) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

#### *First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four Euro (EUR 58,824) to twenty-six million three hundred eight thousand seven hundred thirty-five Euro (EUR 26,308,735) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) and a subscription price of one hundred seventy Euro (EUR 170) per share (being a total of ten million and eighty Euro (EUR 10,000,080)) to Norit S.à r.l., out of which an amount equal to the nominal value of the new shares is allocated to the share capital account and the balance to the share premium account.

Thereupon Norit S.à r.l., represented by Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares.

The total subscription price of ten million and eighty Euro (EUR 10,000,080) for the new Class B Preferred Shares issued has been fully paid in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The issued share capital of the Company is set at twenty-six million three hundred eight thousand seven hundred thirty-five Euro (€26,308,735) represented by (i) twenty-six million thirty three thousand three hundred thirty three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and eighty-eight thousand two hundred thirty-six (88,236) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the Sole Shareholder of the Company signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sept août.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Norit Alpha S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1358 du 4 juillet 2007. Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire, Maître Henri Hellinckx, en date du 5 mai 2009, publié au Mémorial numéro 1199 du 19 juin 2009.

L'assemblée a été présidée par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire M. Raymond Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Mme Sylvie Dupont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence que toutes les vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) parts sociales ordinaires, cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et vingt-neuf mille quatre cent douze (29.412) Parts Sociales Préférentielles de Classe B en circulation représentant 100% du capital social émis de vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois Euros (EUR 26.033.333) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Augmentation du capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 58.824) à vingt-six million trois cent huit mille sept cent trente-cinq Euros (EUR 26.308.735) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (EUR 170) par part sociale (représentant un total de dix millions quatre-vingt Euros (EUR 10.000.080) à Norit S.à r.l., allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital et du solde du prix de souscription au compte prime d'émission;

(B) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six million trois cent huit mille sept cent trente-cinq euros (EUR 26.308.735) représenté par (i) vingt six millions trente-trois mille trois cent trente trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (iii) quatre-vingt-huit mille deux cent trente-six (88.236) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts."

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre Euros (EUR 58.824) à vingt-six millions trois cent huit mille sept cent trente-cinq Euros (EUR 26.308.735) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (EUR 170) par part sociale (représentant un total de dix millions quatre-vingts Euros (EUR 10.000.080) à Norit S.à r.l., dont un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales est alloué au capital et le solde du prix de souscription au compte prime.

Ainsi, Norit S.à r.l. représentée par Ralph Beyer nommé ci-dessus a souscrit les cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B.

Le prix de souscription total de dix million quatre-vingts Euros (EUR 10.000.080) pour les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe B émises a été entièrement libéré en numéraire.

Preuves du paiement du prix de souscription a été présentée au notaire soussignant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions trois cent huit mille sept cent trente-cinq euros (EUR 26.308.735) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préfé-

rentielles de Classe A et (iii) quatre-vingt-huit mille deux cent trente-six (88.236) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement quatre mille trois cents euros (EUR 4.300).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu cet acte, l'Associé Unique de la Société a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009 Relation: LAC/2009/33188 Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009111620/147.

(090134129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

#### **Draken S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.864.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 18 août 2009 que:

Draken Limited, Romasco Place, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré 150 parts sociales à Stinag Stuttgart Invest AG, Böblinger Strasse 104, 70199 Stuttgart, Allemagne.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110487/16.

(090132227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

#### **Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 840.925,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

#### RECTIFICATIF

#### Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 janvier 2008 que:

la date de nomination de Monsieur Jan-Dries Mulder, en tant que gérant de classe B de la Société, est le 25 janvier 2008, et non le 25 janvier 2007.

Référence étant faite à la publication du dépôt du 28 février 2008 n° L080031900.01 (dont copie du formulaire de réquisition en annexe), il est à noter que la date de prise d'effet de la nomination de Monsieur Jan-Dries Mulder, en tant que gérant de classe B, est celle du 25 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110489/21.

(090132220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Dresdner Leasing 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.842.

---

Par résolutions signées en date du 6 août 2009, l'associé unique a décidé:

1. de révoquer KPMG AUDIT S.à r.l. avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg de son mandat de commissaire, avec effet rétroactif au 10 septembre 2008.

2. de nommer PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au mandat de commissaire, avec effet rétroactif au 11 septembre 2008 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 10 septembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110484/17.

(090132238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**LuxCo 97 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

---

Il résulte du contrat de vente du 20 août 2009 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A., ont été transférées à Aabar Investments PJSC, ayant son siège social à Level 12, The Ministry of Energy Building, Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates (Les Emirats Arabes Unis), immatriculée auprès de «Abu Dhabi» sous le numéro 114493, de sorte que Aabar Investments PJSC détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2009110485/19.

(090132467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Meyken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.589.

---

En date du 31 décembre 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16 A, boulevard de la Foire en remplacement de Madame Corinne Carraro démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Meyken SA

Signature

Référence de publication: 2009110482/14.

(090132246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Participations Techniques, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 31.849.

En date du 13 mai 2009, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, Maître Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16 A, boulevard de la Foire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Participations Techniques

Signature

Référence de publication: 2009110480/13.

(090132251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Resolution Paramount House S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.073.

*Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 17 août 2009*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 17 août 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Corinne MULLER, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 17 août 2009;

- Nomination de Madame Valérie Ingelbrecht, née le 17 mai 1974 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 17 août 2009 et ce, pour une durée indéterminée;

- Nomination de Luxembourg Corporation Company S.A., société de droit luxembourgeois, constituée le 29 août 1991, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 17 août 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2009110481/19.

(090132442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 79.197.

En date du 24 juillet 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Aloyse Wagner, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper en remplacement de Madame Corinne Carraro démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sunningdale Properties II SA

Signature

Référence de publication: 2009110483/14.

(090132242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Dresdner Leasing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.843.

Par résolutions signées en date du 6 août 2009, l'associé unique a décidé:

1. de révoquer KPMG AUDIT S.à r.l. avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg de son mandat de commissaire, avec effet rétroactif au 20 août 2008.

2. de nommer PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au mandat de commissaire, avec effet rétroactif au 21 août 2008 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 20 août 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110486/16.

(090132231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Schroeder Import, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.582.

Depuis le 17 juillet 2009, Monsieur Luis Schroeder, diplômé d'un MBA, associé unique et gérant de la société, est domicilié à L-8086 Bertrange, 44, cité am Wenkel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroeder Import

Signature

Référence de publication: 2009110479/13.

(090132259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Sorti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.274.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 août 2009*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. M. David GLANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 19 AOÛT 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SORTI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110514/23.

(090132775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Orchis Trust International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 août 2009*

1. La cooptation de M. Jacques CLAEYS, décidée par les administrateurs restants en date du 15 décembre 2008, comme administrateur n'a pas été ratifiée.

2. La cooptation de M. Sébastien ANDRE, décidée par les administrateurs restants en date du 19 décembre 2008, comme administrateur n'a pas été ratifiée.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.



4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009110513/23.

(090132782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

—  
*Cession de parts*

1. Monsieur VINCENZO TRANI

Ci-après, le Cédant - the Transferor,

Né le 18/05/1974 à Napoli (Italie), Passeport N° YA 0229276

&

2. S.I.S.I. S.r.l., Via Pellegrino Matteucci, 41, 00154 Rome

Ci-après, le Cessionnaire - the Transferee,

Numero de registration: 10278071005 (Registre des sociétés de Rome)

Cree le 13/08/2009 à Roma (Italie),

Le Cédant a cédé au Cessionnaire qui a accepté

The transferor has transferred to the transferee who has accepted

85% parts représentatives du capital de la société:

85% shares representing the capital of the Company called:

«MIKRO KAPITAL» Sàrl, dont le siège social est situé à:

75, Parc d'Activités

L-8308 Capellen

Luxembourg

Et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B-137073

La présente cession de parts a été agréée par l'assemblée d'actionnaire de 13 agosto 2009

This transfer of shares has been accepted by shareholders' meeting of 13/08/2009.

Avec date effet au 13/08/2009.

With effect on 13/08/2009

Le prix a été payé entre parties.

The price has been paid between parties.

13/08/2009.

*Cédant - Transferor / Cessionnaire - Transferee*

« MIKRO KAPITAL » Sàrl / "S.I.S.I." S.r.l.

Signatures

*Le gérant / -*

Référence de publication: 2009110503/36.

(090132806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Selgest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 que l'Assemblée décide de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2009:

- Monsieur Bruno AGOSTINI, Administrateur, demeurant professionnellement 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Renzo TONDELLA, Administrateur, demeurant professionnellement 255, Piazza C.L.N.. I-10123 Torino;

- Madame Silva LEPORE, Administrateur, demeurant professionnellement Via Italia, n° 2 I-13900 Biella;

- Monsieur Stéphane BOSI, Administrateur, demeurant professionnellement 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Marco Francesco PELISSERO, Administrateur, demeurant professionnellement 255, Piazza C.L.N.. I-10123 Torino.

- la société DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Réviseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

SELGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110613/26.

(090132494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**wunderLOOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of wunderLOOP S.A (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll L-1882, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122208, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 192 of 16 February 2007. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 10 a.m. with Holger Holle, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary and as scrutineer Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Upon report of the board of directors pursuant to Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, increase of the authorized capital from its current amount of thirty four thousand five hundred fourteen Euro (EUR 34,514), represented by seventeen thousand two hundred fifty-seven (17,257) shares up to an amount of fourteen thousand five hundred fourteen Euro (EUR 46,514), represented by twenty-three thousand two hundred fifty-seven (23,257) shares;

2. Subsequent amendment of paragraph 3 of article 5 (Share capital) of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.**

[...] The authorized capital, excluding the issued capital, of the Company is set at forty-six thousand five hundred fourteen Euro (EUR 46,514), represented by twenty-three thousand two hundred fifty-seven (23,257) shares, with a par value of two Euro (EUR 2) each. [...]"

3. Authorization granted to the Board of Directors of the Company to limit or suppress the preferential subscription right in case of any capital increase within the limits of the authorized share capital;

4. Creation of a new class of Class E shares and determination of the rights attributed to such Class E shares;

5. Subsequent amendment of Article 16 ("Liquidation Preference Right") of the Company's articles of incorporation by the insertion of a new paragraph 1 to read as follows:

" **Art. 16. Liquidation Preference Right.** In case of a sale of all or part of the assets of the Company, each Holder of Class E Shares, shall receive in priority, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, out of the assets of the Company available for distribution to the shareholders whether from capital, reserves, surplus or earnings and before any payment shall be made to the holders of any other class of Shares an amount per Class E Share corresponding to the respective issue price of a Class E Share (being the aggregate of the nominal capital and share premium and/or any other contribution ("apport") paid in relation to the subscription of the relevant Class E Shares), whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise (...).";

6. Discharge to Adopt Investment and Consulting S.à r.l. for their mandate as statutory auditor of the Company in the financial year 2007;

7. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the present meeting has been duly convened by registered mail on 9 July 2009.

IV. - That based on the attached attendance list, 39,280 shares out of 39,772 shares, representing 98.76 percent (98.76%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First Resolution*

Upon report of the board of directors of the Company pursuant to Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, the general meeting resolves to increase the authorized capital from its current amount of thirty four thousand five hundred fourteen Euro (EUR 34,514), represented by seventeen thousand two hundred fifty-seven (17,257) shares up to an amount of sixty-four thousand five hundred fourteen Euro (EUR 46,514), represented by twenty-three thousand two hundred fifty-seven (23,257) shares.

#### *Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the third paragraph of article 5 (Share capital) of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

#### " **Art. 5. Share Capital.**

[...] The authorized capital, excluding the issued capital, of the Company is set at forty-six thousand five hundred fourteen Euro (EUR 46,514), represented by twenty-three thousand two hundred fifty-seven (23,257) shares, with a par value of two Euro (EUR 2) each [...]."

#### *Third Resolution*

The general meeting hereby expressly authorizes the Board of Directors, during a term of five (5) years following the date of the publication of the present resolutions, to limit or suppress the preferential subscription right in case of any capital increase within the limits of the authorized share capital.

#### *Fourth Resolution*

The general meeting decides to create and to issue a new class of shares: the "Class E Shares". The rights attributed to the Class E Shares are identical to those of the other share classes, unless otherwise provided in the company's articles of incorporation or any other agreement between the Company's shareholders, in particular, but not limited to, such provisions with respect to the liquidation reference rights attached to the Class E Shares.

#### *Fifth Resolution*

The general meeting resolves to amend Article 16 of the Company's articles of incorporation by the insertion of a new paragraph 1 to read as follows:

" **Art. 16. Liquidation Preference Right.** In case of a sale of all or part of the assets of the Company, each Holder of Class E Shares, shall receive in priority, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, out of the assets of the Company available for distribution to the shareholders whether from capital, reserves, surplus or earnings and before any payment shall be made to the holders of any other class of Shares an amount per Class

E Share corresponding to the respective issue price of a Class E Share (being the aggregate of the nominal capital and share premium and/or any other contribution ("apport") paid in relation to the subscription of the relevant Class E Shares), whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise (...).";

The following paragraphs of article 16 of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

#### *Sixth Resolution*

The general meeting decides to grant full discharge to Adopt Investment and Consulting S.à r.l. for its mandate as statutory auditor of the Company in the financial year 2007 and for the avoidance of doubt, for the period between its appointment as statutory auditor on 16 November 2006 and its resignation as statutory auditor acknowledged by the Company's shareholders on 8 May 2007.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendneun, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der wunderLOOP S.A. (die „Gesellschaft“), eine société anonyme, mit Sitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 122.208 eingetragen, gegründet aufgrund einer Gründungsakte des Notars Maître Jean Seckler wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 16. November 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 192 vom 16. Februar 2007 veröffentlicht wurde. Die Gesellschaftssatzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 10. Juli 2009 geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Hauptversammlung wird um 10 Uhr mit Holger Holle, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzende eröffnet,

der als Sekretär und Stimmzähler Frau Patricia Sondhi, avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, ernannt.

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

#### *Tagesordnung*

1. Aufgrund des Berichts des Verwaltungsrates gemäß Artikel 32-3 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915, Erhöhung des genehmigten Aktienkapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von vierunddreißigtausendfünfhundertvierzehn Euro (EUR 34.514,-) aufgeteilt in siebzehntausendzweihundertsiebenundfünfzig (17.257) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie auf einen Betrag von sechsundvierzigtausendfünfhundertvierzehn Euro (EUR 46.514,-) aufgeteilt in dreiundzwanzigtausendzweihundertsiebenundfünfzig (23.257) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie;

2. Anschließend Änderung des Absatzes 3 des Artikels 5 (Gesellschaftskapital) der Gesellschaftssatzung der nun wie folgt lautet:

„ **Art. 5. Gesellschaftskapital.** (...) Das genehmigte Aktienkapital, ausschließlich des gezeichneten Kapitals, der Gesellschaft beträgt sechsundvierzigtausendfünfhundertvierzehn Euro (EUR 46.514,-) und ist in dreiundzwanzigtausendzweihundertsiebenundfünfzig (23.257) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie aufgeteilt.(...)“;

3. Bevollmächtigung des Verwaltungsrates die Vorkaufsrechte im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals einzuschränken oder aufzuheben;

4. Einführung einer neuen Aktienklasse E: die „Aktien der Klasse E“,

5. Anschließend, Änderung des Artikel 16 der Gesellschaftssatzung durch Einfügung eines neuen Paragraph 1, mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 16. Vorzugsrecht im Liquidationsfall.** Im Falle des Verkaufs aller oder eines Teils der Aktiva der Gesellschaft erhält zunächst jeder Inhaber von Aktien der Klasse E, nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktiva der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder anderweitigen Einkünften und vor Leistung von Zahlungen und vor jeglicher Zahlung an die Inhaber von Aktien einer anderen Klasse, einen Betrag pro Aktie der Klasse E, der dem jeweiligen Zeichnungspreis einer Aktie der Klasse E entspricht (welcher die Gesamtsumme aus dem gezeichneten Kapital und der Kapitalrücklage und/oder jeglicher anderen Einbringung („apport“) welche in Zusammenhang mit der Zeichnung der entsprechenden

Aktie der Klasse E gezahlt wurde entspricht), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt (...).";

6. Entlastung von Adopt Investment and Consulting S.à r.l. für die Ausübung ihres Amtes als Rechnungsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2007;

7. Verschiedenes.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtsinhaber der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste erscheinen, diese Anwesenheitsliste von den Aktionären, den Vollmachtsinhabern der vertretenen Aktionäre und dem Büro der Versammlung unterschrieben wurde, die sich im Anhang an die vorliegende Urkunde befindet und die gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden eingereicht werden soll. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, mit dem Vorsatz ne varietur versehen, werden ebenfalls an die vorliegende Urkunde angefügt.

III. Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß durch eingeschriebenen Brief vom 9. Juli 2009 einberufen wurde.

IV. Dass auf Grundlage der beiliegenden Anwesenheitsliste 39.280 Aktien von insgesamt 39.772 Aktien, d.h. 98,76 Prozent des Aktienkapitals, bei dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Hauptversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen kann.

Dann fasst die Hauptversammlung nach Beratung die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Nach Vorlage des Berichts des Verwaltungsrates gemäß Artikel 32-3 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 beschließt die Hauptversammlung das genehmigte Aktienkapital von seinem gegenwärtigen Betrag von vierunddreißigtausendfünfhundertvierzehn Euro (EUR 34.514,-) aufgeteilt in siebzehntausendzweihundertsiebenundfünfzig (17.257) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie auf einen Betrag von sechszwanzigtausendfünfhundertvierzehn Euro (EUR 46.514,-) aufgeteilt in dreiundzwanzigtausendzweihundertsiebenundfünfzig (23.257) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie zu erhöhen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, den dritten Absatz des Artikels 5 (Gesellschaftskapital) der Gesellschaftssatzung zu ändern, der nun wie folgt lauten wird:

„ **Art. 5. Gesellschaftskapital.** (...) Das genehmigte Aktienkapital, ausschließlich des gezeichneten Kapitals, der Gesellschaft beträgt sechszwanzigtausendfünfhundertvierzehn Euro (EUR 46.514,-) und ist in siebzehntausendzweihundertsiebenundfünfzig (17.257) Aktien mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie aufgeteilt.(...)“

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung bevollmächtigt den Verwaltungsrat für eine Dauer von fünf (5) Jahren ab dem Datum der Veröffentlichung der vorliegenden Beschlüsse, die Vorkaufsrechte im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals einzuschränken oder aufzuheben.

#### *Vierter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt eine neue Aktienklasse E im Kapital der Gesellschaft einzuführen: die „Klasse E Aktien“. Die an die Aktienklasse E gebundenen Rechte sind identisch zu den Rechten der anderen Aktienklassen, außer im Falle von anderweitigen Bestimmungen der Satzung der Gesellschaft oder sonstiger Vereinbarungen, die zwischen den Aktionären der Gesellschaft Anwendung finden, insbesondere, aber nicht nur, in Bestimmungen in Hinblick auf Vorzugsrechte im Liquidationsfall.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, den Artikel 16 der Gesellschaftssatzung durch Einfügung eines neuen Paragraph 1 mit folgendem Wortlaut zu ändern:

" **Art. 16. Vorzugsrecht im Liquidationsfall.** Im Falle des Verkaufs aller oder eines Teils der Aktiva der Gesellschaft erhält zunächst jeder Inhaber von Aktien der Klasse E, nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktiva der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder anderweitigen Einkünften und vor Leistung von Zahlungen und vor jeglicher Zahlung an die Inhaber von Aktien einer anderen Klasse, einen Betrag pro Aktie der Klasse E, der dem jeweiligen Zeichnungspreis einer Aktie der Klasse E entspricht (welcher die Gesamtsumme aus dem gezeichneten Kapital und der Kapitalrücklage und/oder jeglicher anderen Einbringung („apport“) welche in Zusammenhang mit der Zeichnung der entsprechenden Aktie der Klasse E gezahlt wurde entspricht), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt (...).“

Die folgenden Paragraphen des Artikels 16 der Gesellschaftssatzung werden entsprechend um nummeriert.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Adopt Investment and Consulting S.à r.l. für die Ausübung ihres Amtes als Rechnungsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2007 und um jegliche Zweifel auszuräumen, für die Zeit zwischen ihrer Ernennung als Rechnungsprüfer der Gesellschaft vom 16. November 2006 und der Niederlegung ihres Amtes als Rechnungsprüfer der Gesellschaft am 8. Mai 2007, welche von den Aktionären der Gesellschaft zur Kenntnis genommen wurde, volle Entlastung zu zahlen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben,

Signé: H. HOLLE, P. SONDHY, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30181. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110621/211.

(090133425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S. à r. l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on May 17, 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of October 15, 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on April 15, 2009 pursuant to a deed drawn up by Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 4,546,000 (four million five hundred forty-six thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 47,735,000 (forty-seven million seven hundred thirty-five thousand Polish zloty) to PLN 52,281,000 (fifty-two million two hundred eighty-one thousand Polish zloty) by creation and issue of 4,546 (four thousand five hundred forty-six) new Class C corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class C corporate units, and to allocate the new Class C corporate units to Compartment C.

The sole member also resolves to increase the legal reserve by an amount of PLN 454,600 (four hundred fifty-four thousand six hundred Polish zloty) to raise it from PLN 4,773,500 (four million seven hundred seventy-three thousand five hundred Polish zloty) to PLN 5,228,100 (five million two hundred twenty-eight thousand one hundred Polish zloty).

*Subscription - Payment*

Thereupon, KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, declares to subscribe to the 4,546 (four thousand five hundred forty-six) newly issued Class C corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish Zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the amount of PLN 5,000,600 (five million six hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 52,281,000 (fifty-two million two hundred eighty-one thousand Polish zloty) divided into 42,303 (forty-two thousand three hundred three) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units and 6,498 (six thousand four hundred ninety-eight) Class C corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document, are estimated at approximately two thousand three hundred euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S. à r. l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 15 avril 2009 suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 4.546.000 (quatre millions cinq cent quarante-six mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 47.735.000 (quarante-sept millions sept cent trente-cinq mille zloty polonais) à PLN 52.281.000 (cinquante-deux millions deux cent quatre-vingt-un mille zloty polonais), par la création et l'émission de 4.546 (quatre mille cinq cent quarante-six) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émise au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie C déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie C au Compartiment C.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale de la société à concurrence d'un montant de PLN 454.600 (quatre cent cinquante-quatre mille six cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 4.773.500 (quatre millions sept cent soixante-treize mille cinq cents zlotys polonais) à PLN 5.228.100 (cinq millions deux cent vingt-huit mille cent zlotys polonais).

*Souscription - Libération*

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 4.546 (quatre mille cinq cent quarante-six) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant de PLN 5.000.600 (cinq millions six cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à PLN 52.281.000 (cinquante-deux millions deux-cent quatre-vingt-un mille zloty polonais) représenté par 42.303 (quarante-deux mille trois cent trois) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B et 6.498 (six mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille trois cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carine Grundheber, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009111341/113.

(090133828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**Ebenrain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EBENRAIN S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110064/12.

(090132429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.